



COMMUNIQUE DE PRESSE

ENSEMBLE, ACCELERONS LE CHANGEMENT !

Cayenne, mercredi 22 mars 2023

L'OFFICE DE L'EAU DE GUYANE LANCE UN APPEL A PROJET POUR SOUTENIR LES ASSOCIATIONS DANS LEURS ACTIONS DE SENSIBILISATION A LA PROTECTION DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

L'Office de l'Eau de Guyane est un établissement public environnemental local chargé de **préserver l'eau et les milieux aquatiques du territoire**. A ce titre, il exerce trois missions principales dont un accompagnement technique et financier des porteurs de projets qui agissent en faveur de l'eau et des milieux aquatiques.

La Journée mondiale de l'eau 2023 sur le thème "**accélérer le changement**" vise à encourager les gestes pour participer à la préservation de l'eau et des milieux aquatiques. Instaurée par l'Organisation des Nations Unies, cette journée internationale est célébrée chaque année le 22 mars. Son objectif premier est de sensibiliser le public à l'eau et de promouvoir la gestion durable des ressources en eau douce.

A son échelle, l'OEG s'engage à sensibiliser la population guyanaise à travers ses partenariats.

Dans le cadre de la journée mondiale de l'eau 2023, l'OEG **lance son 1^{er} appel à projets à l'attention des associations locales du 22 mars au 15 juin 2023**. Il vise à soutenir les actions de sensibilisation à la préservation de l'eau et des milieux aquatiques.

Pourquoi les associations ? Le milieu associatif dispose d'une connaissance du territoire et entretient un contact privilégié avec un public varié. L'implication de ces associations dans la société civile au travers leurs activités diverses en font des interlocuteurs de qualité pour toucher un public large.

C'est dans ce contexte que l'OEG, souhaite affirmer sa contribution au changement, soutenir et s'entourer d'un Rés'Eau associatif marquant un intérêt pour les problématiques de protection de l'eau et des milieux aquatiques.

Associations environnementales, culturelles, artistiques, sportives... sont invitées à se manifester avant le 15 juin 2023.

Les lauréats bénéficieront d'une aide financière qui pourra atteindre jusqu'à 10 000 € dans la limite d'une enveloppe globale de 50 000 €.

Contact Presse :

Service Communication de l'Office de l'Eau de Guyane

Tél. 0694 26 90 39

Mail : communication@office-eauguyane.fr

